Image not found or type unknown

Build in my back yard ou la redensification urbaine

publié le **24/09/2011**, vu **1756 fois**, Auteur : Blog droit immobilier-construction

Je vous conseille vivement de visiter le site BIMBY qui défend la redensification urbaine à des fins écologiques, sociales et architecturale

Qu'est ce que le BIMBY ?

http://bimby.fr/2011/03/presentation-du-projet-bimby-au-club-ville-durable-de-la-dreal-basse-normandie/

c'est une démarche de construction sur des terrains existants afin de limiter l'étalement foncier,les consèquences négatives pour l'environnement.

Cette démarche a un donc un triple intéret

-environnemental et social;

- pour les personnes qui font construire sur le terrain car elles leur permet de se loger dans des zones dèja urbanisés ;

- ainsi que, et non des moindres,pour le vendeur qui va diviser son terrain et le vendre , ce qui présente pour lui un intéret financier évident (personnes agées notamment qui disposent d'un grand terrain sur lequel elles ont leur maison)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés